



**ARRETE MUNICIPAL 2023/154**

Malijai, 24 Juillet 2023

**OBJET : Autorisation de stationnement travaux pose d'un poste de transformation et tranchée pour rabattre les câbles Avenue Gombert**

**Le Maire de la Commune de MALIJAI**

- Vu** la loi n°82-213 du 2 Mars 1892 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- Vu** la loi n°83-8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-1 à L1111-6, L2212-1 et L2212-2 ; L 2213-1 à L 2213-6 ;
- Vu** le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1 ;
- Vu** le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;
- Vu** le code de la voirie routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12
- Vu** le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I -8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;
- Vu** la demande en date du 19 Juillet 2023 par Monsieur MARROU Jerome Société INEO EQUANS, sollicitant une autorisation en vue de travaux de pose d'un poste de transformation et tranchée pour rabattre les câbles Avenue Gombert.
- Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Du Lundi 07 Aout 08h00 au Vendredi 29 Septembre de 08 heures à 17 heures, l'entreprise INEO EQUANS, est autorisée à procéder aux travaux de pose d'un poste de transformation et tranchée pour rabattre les câbles 2 Avenue Gombert.

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement des véhicules sera interdits dans la zone des travaux
- Vitesse limitée à 30 Km/h

**Article 3 :** La signalisation de chantier tant avancée que de position est de la responsabilité des entreprises chargées des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise et sera posée sur supports fixes. Cette signalisation devra être déposée par le pétitionnaire chargé des travaux dès qu'elle n'aura plus son utilité.

La Commune de Malijai pourra exercer un contrôle dans le cadre de la coordination des chantiers.

Le bénéficiaire veille à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration dégradation ou de salissure constatée, la Commune fait procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera relevée par procès-verbal, le stationnement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une procédure d'enlèvement en fourrière (art. R 417-10 du Code de la Route).

**Article 5 :** L'entreprise INEO EQUANS, est autorisée à occuper temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur :

- Sur le site internet de la commune de MALIJAI
- Sur le panneau d'affichage dans l'entrée de la mairie de MALIJAI.

**Article 7** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 8 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Monsieur L'agent de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Malijai  
Le 24/07/2023  
Par délégation du maire  
Le 3<sup>eme</sup> adjoint  
MUNOZ Estéban



The image shows a red circular official stamp of the Mairie de Malijai. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MALIJAI' at the top and 'Alpes de Haute Provence' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. A blue ink signature is written across the stamp.



## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

**cerfa**  
N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur**    Particulier     Service public     Maître d'œuvre ou conducteur d'opération     Entreprise

Nom : MARROU    Prénom : jerome  
Dénomination : INEO EQUANS    Représenté par :  
Adresse Numéro :    Extension :    Nom de la voie : 5, Traverse de la Maubuissonne  
Code postal 04200    Localité : SISTERON    Pays : FRANCE  
Téléphone 0786009121    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : jerome.marrou@equans.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom :    Prénom :  
Adresse Numéro :    Extension :    Nom de la voie :  
Code postal    Localité :    Pays :  
Téléphone    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : ..

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° 2  
Hors agglomération     En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....     Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro :    Extension :    Nom de la voie : 2 Avenue Gombert,  
Code postal 04350    Localité : Malijai

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui     Non     Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : pose de poste de transformation et tranchée pour rabatre les cables  
Date prévue de début des travaux : 16/08/2023    Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60    Date de début de réglementation 19/07/2023  
Restriction sur section courante     Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation     Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants     Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores     Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)     Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue 6  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) 0

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

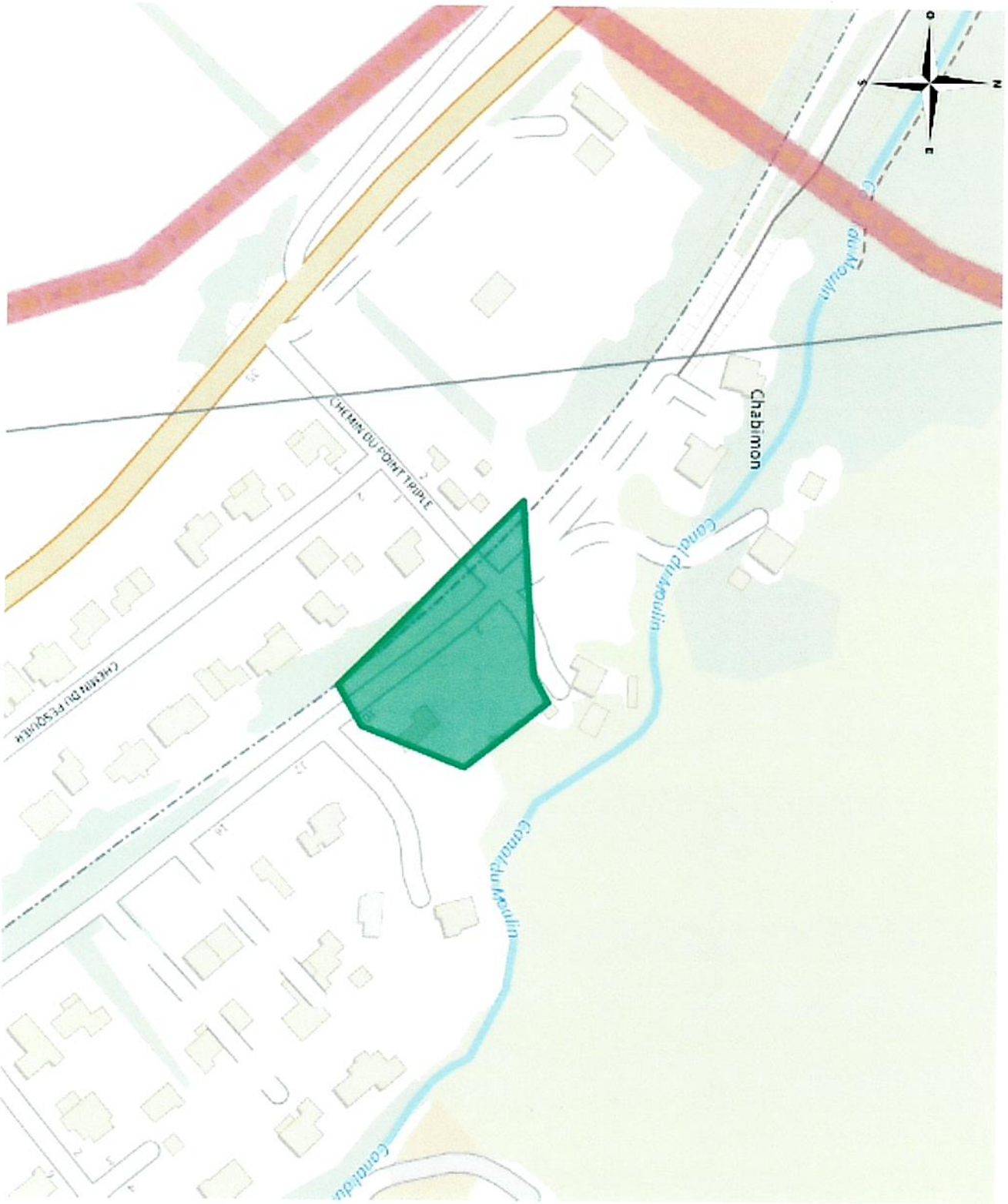
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Sisteron

Le :19/07/2023

Nom : MARROU ..... Prénom : Jérôme ..... Qualité : .....



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">6.024563 44.052804 6.024681 44.05285 6.024966 44.052592 6.024789 44.052272 6.024612 44.052199 6.023812 44.052769 6.024563 44.052804</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>